

RAPPORT

DES

COMMISSAIRES DES TRAVAUX PUBLICS,

SOMIS DEVANT L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, LE 12 JUILLET, 1847.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,
Montréal, 21 Juin, 1847.L'Hon. D. DALY,
Secrétaire Provincial.

MONSIEUR,— En conformité de la quatorzième clause de l'Acte de la 9me Victoria, chapitre 37, qui établit le Département des Travaux Publics, les Commissaires ont l'honneur de soumettre à Son Excellence le Gouverneur-Général, le Rapport suivant :—

Aussitôt leur entrée en fonctions, les Commissaires se sont empressés de se mettre bien au courant de l'état des différens ouvrages en cours d'exécution dans la Province, et nous avons fait des arrangemens pour en commencer d'autres (pour lesquels des fonds avaient été appropriés) sous le plus court délai possible. Les détails particuliers relatifs à chacun de ces ouvrages sont donnés sous le titre spécial d'une manière qui, je l'espère, vous satisfera.

Depuis la formation d'un "Bureau des Travaux Publics" jusqu'à l'époque où les Commissaires ont été nommés, en vertu de l'Acte de la dernière Session, on avait toujours employé un Ingénieur attaché au Bureau qui demeurait principalement à Montréal, et surveillait tous les ouvrages généralement, et était toujours prêt à donner sur chaque ouvrage les renseignemens dont on pouvait avoir besoin. Ces fonctions étaient remplies par Samuel Keefer, Ecr., mais les Commissaires trouvèrent qu'avant leur nomination, le Gouvernement Exécutif l'avait envoyé prendre la surveillance du Canal de Welland, en qualité d'Ingénieur résident, en remplacement de M. Power, qui avait résigné.

Les Canaux étant considérés comme les ouvrages les plus importants qui soient placés sous leur contrôle, les Commissaires pensent qu'il convient d'en traiter en premier lieu, en commençant par le

Canal de Welland.

M. Keefer fut chargé, ainsi que nous l'avons dit plus haut, de surveiller cet ouvrage avant la nomination des Commissaires, et avait reçu ses instructions à ce sujet, du Gouvernement Exécutif, comme suit :—

" A Samuel Keefer, Ecr.,

" Bureau du Secrétaire,

" Montréal, 24 Juin, 1846.

" MONSIEUR,— J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du Gouverneur-Général, que Son Excellence en Conseil a pris en considération le fait de la résignation de M. Power comme Ingénieur du Canal de Welland, et la nécessité de nommer quelqu'un à sa place, et qu'il a plu à Son Excellence de vous nommer à l'emploi d'Ingénieur Surintendant du dit Canal.

" En conséquence, il a plu à Son Excellence en Conseil d'ordonner que vous fissiez de suite l'examen et un rapport détaillé de cet ouvrage, de ses progrès, de l'état des contrats, de l'évaluation des sommes

" nécessaires pour le terminer, etc., etc., et également de fournir au Département des Travaux Publics, aussi promptement que possible, les plans, descriptions et autres renseignemens relatifs aux Travaux Hydrauliques, et à la prospérité du Canal en général.

" J'ai, etc.,

(Signé,)

" D. DALY."

Il n'est pas hors de propos de remarquer ici que bien que, comme on l'a dit plus haut, M. Keefer ait porté le titre de "Ingénieur du Bureau des Travaux Publics" et qu'on pourrait supposer pas conséquent qu'il connaissait parfaitement tous les ouvrages en cours d'exécution, et particulièrement un ouvrage aussi important que le Canal de Welland, il n'avait néanmoins pris aucune part à la préparation des devis d'évaluation, ni, subséquemment, à sa construction, puisqu'elle avait été confiée à M. Power, et ne pouvait par conséquent, sans un examen très attentif de l'état des contrats et de l'ouvrage même, donner des renseignemens sur l'exactitude desquels on pouvait compter. Cette circonstance, jointe aux fonctions ordinaires et nullement faciles d'Ingénieur résident et de Surintendant a été cause qu'il a dû s'écouler un certain temps avant qu'il pût accomplir les ordres de l'Exécutif.

Les Commissaires chargés de l'enquête sur l'administration du ci-devant Bureau des Travaux Publics ayant pris des renseignemens sur l'excédant de dépense au-delà de l'évaluation originale et de l'appropriation faite pour cet ouvrage, et ayant présenté un rapport sur ce sujet à la Législature, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'entrer de nouveau dans des détails à cet égard.

L'évaluation primitive était de £495,366 0s. 8d., et le 28 Mars, 1846, (date du Rapport de l'Enquête) l'on trouva qu'à cette époque un excédant de £87,890 9s. 1d. avait été dépensé en sus, et que, suivant la déclaration faite par M. Killaly aux Commissaires d'Enquête, il faudrait encore £183,328 9s. 8d. pour compléter le Canal; et cette somme fut en conséquence accordée durant la dernière Session de la Législature.

Les Commissaires sont surpris que, sur une évaluation faite pour compléter le Canal en suivant le niveau le plus élevé et le moins dispendieux, on ait pensé qu'il était possible de l'entreprendre pour la même somme en suivant le niveau le moins élevé ou celui du Lac Erie, ce changement entraînant une dépense inévitable de près de £100,000. Car si l'on prétendait que £495,366 étaient nécessaires pour le premier tracé, l'assertion que cette somme serait suffisante pour exécuter le tracé le plus dispendieux, devrait, suivant l'avis des Commissaires, avoir porté le Bureau à mettre en question l'exactitude de l'évaluation pour l'un et pour l'autre.

Les Commissaires désiraient savoir si l'addition faite à l'appropriation serait suffisante pour compléter